

appartient pas de commenter inutilement, et encore moins de critiquer les événements qui ont retenu l'attention de l'univers et qui ont amené la chute d'un roi, de même qu'ils ont conduit à l'accession au trône d'un autre dans le plus grand empire que le monde ait jamais connu. Ces événements, c'est avec regret que nous devons nous les rappeler, mais nous devons nous réjouir de la manière dont la nation a été dirigée à ce moment. Nous ne pouvons avoir pour notre ancien monarque que des sentiments de sympathie, voire même d'affection. Nous ne voulons pas critiquer. Cependant, nous sommes heureux de constater que dans son cercle familial un successeur est venu en qui repose la confiance unanime qu'il assumera les hautes fonctions qui lui sont dévolues et qu'il s'acquittera de ses devoirs onéreux comme l'ont fait ceux de sa lignée au cours des années récemment écoulées.

L'honorable leader du Gouvernement nous a signalé avec à propos les qualités qui distinguent le roi George VI. Ce sont des qualités que nous aimons retrouver dans la personne du roi de la Grande-Bretagne,—notre souverain,—parce que nous savons qu'elles s'adaptent bien au grand système constitutionnel qui nous régit. Nous sentons qu'elles sont essentielles au bon fonctionnement de ce système, et nous les prisons encore parce que nous les retrouvons chez son père, d'heureuse mémoire. Nous sommes d'autant plus confiants parce que nous sommes assurés,—et ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur de le connaître quelque peu sont en mesure de nous confirmer dans cette assurance,—qu'il est le successeur de son père non seulement au sens légal, mais qu'il a aussi hérité de ses aptitudes, de son ardeur au travail, et de ses vertus.

J'appuie la motion bien sincèrement et avec beaucoup de confiance.

(La motion est adoptée.)

Le très honorable M. Dandurand, appuyé par le très honorable M. Meighen, propose:

Que Son Honneur le président signe ladite Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi au nom du Sénat.

La motion est adoptée.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

Le Sénat aborde l'étude du discours du trône lors de l'ouverture de la session.

L'honorable ADRIAN K. HUGESSEN propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son

Le très hon. M. MEIGHEN.

Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.

—En prenant la parole pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône, honorables sénateurs, je sollicite votre bienveillante indulgence dans l'embarras où je me trouve, car c'est la première fois que je me lève devant cette auguste assemblée dont je fais partie depuis si peu de temps. A mon titre de nouveau membre de cette Chambre je me sens grandement touché de l'honneur immérité qu'elle m'a fait en m'admettant dans ses rangs, et je vous avoue que je ne suis pas beaucoup au fait de son fonctionnement, de ses prérogatives et de ce qu'on attend de moi. Dans un cas semblable il importe beaucoup de trouver quelqu'un qui se chargera de renseigner le nouveau venu sur le rôle que doit jouer cette assemblée dans la vie politique du pays. Ces renseignements j'ai eu la bonne fortune de les trouver dans l'éloquent discours qu'a prononcé le très honorable M. Meighen, le leader de l'opposition dans cette Chambre, en présence des membres du Canadian Club de Montréal le mois dernier.

Des honorables SÉNATEURS: Très bien, très bien.

L'honorable M. HUGESSEN: En ma qualité de sénateur pour le district d'Inkerman, je suis un des représentants de la minorité protestante de langue anglaise de la province de Québec. A ce titre, une des observations de mon très honorable ami m'a tout particulièrement intéressé. D'après la *Gazette* de Montréal il s'est exprimé ainsi qu'il suit:

Il est évident qu'à la Chambre haute incombe le devoir de tenir spécialement et particulièrement compte des droits des minorités et des différentes régions, de voir à ce que la majorité, exerçant tout son pouvoir à la Chambre des représentants où c'est le peuple qui est le maître, ne puisse pas ignorer les justes droits et privilèges des minorités.

Tel est sans aucun doute le cas. Mais, si les honorables sénateurs veulent bien me permettre de faire une digression pour un moment, je leur dirai que j'habite la province de Québec depuis près de trente ans. Or, je puis affirmer que jamais, durant cette période, je n'ai senti que je fais partie d'une minorité qui y vit seulement parce que la majorité veut bien l'endurer ou la tolérer. Avec l'honorable chef de notre groupe dans cette enceinte (l'honorable M. Dandurand) qui a plusieurs fois et si magnifiquement représenté notre pays aux assemblées de la Société des Nations, à Genève, je dirai, que nous avons résolu les problèmes que pose la question des minorités au Canada et dans la province de Québec. Nous n'avons pas chez nous ces problèmes compliqués, dangereux et parfois tragiques des minorités et des races.